

Communiqué de presse

Dupixent est le premier médicament biologique approuvé aux États-Unis pour le traitement de la BPCO

- * Dupixent est indiqué à environ 300 000 adultes aux États-Unis présentant une BPCO inadéquatement contrôlée et un phénotype éosinophilique.
- * L'approbation de ce médicament aux États-Unis fait suite à celle de l'Union européenne et de la Chine et repose sur deux études phares de phase III ayant montré que le Dupixent a permis de réduire significativement les exacerbations de la maladie, en plus d'améliorer la fonction respiratoire et la qualité de vie en lien avec la santé, comparativement à un placebo.
- * Dupixent est le numéro un des médicaments biologiques en termes de première prescription (NBRX)¹, dans toutes ses indications approuvées par la FDA, et le biomédicament le plus prescrit par les pneumologues des États-Unis.

Paris et Tarrytown (New York), le 27 septembre 2024. La Food and Drug Administration (FDA) des États-Unis a approuvé Dupixent (dupilumab) pour le traitement d'entretien complémentaire des adultes présentant une bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) inadéquatement contrôlée et un phénotype éosinophilique. Dupixent est le premier médicament biologique approuvé aux États-Unis pour le traitement de cette catégorie de patients.

Dr Jean Wright

Directeur Général, The COPD Foundation

« Les personnes présentant une BPCO inadéquatement contrôlée attendent depuis longtemps de nouveaux médicaments pour les aider à surmonter leurs symptômes quotidiens d'essoufflement, de toux, de sifflement respiratoire et d'épuisement et la crainte d'hospitalisations imprévisibles. Ces patients ont souvent de la difficulté à accomplir des activités aussi anodines que le fait de marcher ou de sortir pour faire ses courses. Nous saluons l'approbation de cette nouvelle option thérapeutique qui donnera aux patients de nouveaux moyens de mieux contrôler leur maladie. »

Paul Hudson

Directeur Général, Sanofi

« Avec, à ce jour, plus d'un million de patients traités dans le monde dans ses différentes indications approuvées, le Dupixent a montré qu'il peut révolutionner le paradigme de traitement de nombreuses maladies avec signature inflammatoire de type 2 et répondre à des besoins médicaux importants. Avec l'approbation d'aujourd'hui, ce médicament ouvre à nouveau la voie et devient le premier et le seul biomédicament d'appoint pour le traitement de la BPCO inadéquatement contrôlée, donnant ainsi aux patients atteints de cette maladie dévastatrice la possibilité d'envisager une amélioration de leur fonction respiratoire et une diminution des exacerbations. »

¹ NBRX = « new-to-brand prescriptions » : première fois qu'un patient se voit prescrire un médicament particulier.

Cette approbation repose sur les résultats de deux études pivots de phase III ([BOREAS](#) et [NOTUS](#)) ayant évalué l'efficacité et la sécurité du Dupixent, comparativement à un placebo, chez des adultes présentant une BPCO inadéquatement contrôlée et une éosinophilie sanguine ≥ 300 cellules par μl , sous traitement de fond inhalé à dose maximale (et pratiquement tous sous trithérapie). Les patients traités par Dupixent dans le cadre des études BOREAS (n=468) et NOTUS (n=470) ont présenté, respectivement, les résultats suivants, comparativement à ceux traités par placebo (BOREAS n=471 ; NOTUS n=465):

- Réduction du taux annualisé d'exacerbations modérées ou sévères de la BPCO de 30 % et 34 % sur 52 semaines (critère d'évaluation principal).
- Améliorations numériquement supérieures de 74 ml et 68 ml de la fonction respiratoire (VEMS après administration d'un bronchodilatateur) à 12 semaines, comparativement au placebo, par rapport aux valeurs à l'inclusion. Ces améliorations se sont maintenues jusqu'à la semaine 52. Des améliorations statistiquement significatives de la fonction respiratoire (VEMS avant administration d'un bronchodilatateur) de même ampleur ont été observées aux semaines 12 et 52, par rapport aux valeurs à l'inclusion (l'un des principaux critères d'évaluation secondaires).
- Réponse de 51 % selon le score de qualité de vie en lien avec la santé dans les deux études, contre 43 % et 47 % pour le placebo, à la semaine 52, objectivée par une amélioration de 4 points du score au questionnaire respiratoire de St. George (*St. George's Respiratory Questionnaire*, SGRQ).

Les résultats de tolérance des deux études ont été généralement cohérents avec le profil de sécurité connu de Dupixent dans ses indications approuvées. Selon les données groupées des études BOREAS et NOTUS, les événements indésirables les plus fréquemment observés (≥ 2 %) chez les patients traités par Dupixent, comparativement au placebo, ont été les suivants : infections virales, maux de tête, rhinopharyngites, dorsalgies, diarrhée, arthralgies, infections urinaires, réactions au site d'administration, rhinites, éosinophilie, maux de dents et gastrite. Bien que moins fréquents, des cas de cholécystite ont été rapportés chez 0,6 % des patients traités par Dupixent, contre 0,1 % des patients sous placebo.

Dr George D. Yancopoulos, Ph.D.

Co-président du Conseil, Président et Directeur scientifique, Regeneron

« Cette approbation du Dupixent par la FDA représente un nouvel espoir pour les centaines de milliers de patients des États-Unis atteints de BPCO qui ont parfois de la difficulté à respirer au quotidien. Le Dupixent a démontré son potentiel comme premier médicament de sa classe pharmacothérapeutique apportant un bénéfice clinique aux nombreux patients souffrant de maladies associées à une inflammation de type 2, comme l'asthme et la dermatite atopique. L'approbation d'aujourd'hui ouvre un nouveau chapitre important dans le parcours du Dupixent et donne aux personnes souffrant de BPCO l'accès à une nouvelle option thérapeutique qui, dans le cadre d'études de phase III, a donné la preuve de sa capacité sans précédent à réduire les exacerbations, tout en aidant les patients à mieux respirer et à bénéficier d'une meilleure qualité de vie. »

La FDA a accordé un examen prioritaire au Dupixent, une procédure réservée aux médicaments qui ont le potentiel d'apporter des améliorations significatives, en termes d'efficacité ou de sécurité, au traitement de maladies graves. En juillet 2024, Sanofi et Regeneron ont annoncé l'approbation du Dupixent, par l'Agence européenne des médicaments, pour le traitement d'entretien complémentaire des adultes souffrant de BPCO

non contrôlée caractérisée par une éosinophilie sanguine élevée. Des soumissions réglementaires sont à l'étude dans d'autres pays, dont le Japon.

À propos de la BPCO

La BPCO est une maladie respiratoire qui endommage les poumons, provoque un déclin progressif de la fonction respiratoire et constitue la quatrième cause de décès dans le monde. Ses symptômes se traduisent par une toux persistante, une production excessive de mucus et des essoufflements qui peuvent altérer la capacité à accomplir les activités quotidiennes habituelles, et entraîner des troubles du sommeil, de l'anxiété et une dépression. La BPCO représente également un coût sanitaire et économique important à cause des exacerbations aiguës récurrentes qui nécessitent un traitement systémique par corticoïdes et/ou conduisent à une hospitalisation. Le tabagisme et l'exposition aux particules nocives figurent parmi les principaux facteurs de risque de la BPCO, mais même les personnes qui arrêtent de fumer peuvent encore continuer d'en souffrir.

Près de la moitié des patients BPCO sous trithérapie inhalée continuent de présenter des exacerbations. Aux États-Unis, environ 300 000 personnes présentent une BPCO inadéquatement contrôlée et un phénotype éosinophilique. Les patients avec phénotype éosinophilique présentent environ 30 % d'exacerbations de plus et un risque majoré d'hospitalisation en lien avec leur BPCO au cours d'une année donnée.

À propos du programme d'études de phase III consacré au Dupixent dans le traitement de la BPCO

BOREAS et NOTUS étaient deux études de phase III identiques, randomisés, en double aveugle, contrôlés par placebo, ayant évalué l'efficacité et la sécurité de Dupixent chez des adultes, fumeurs ou anciens fumeurs, présentant une BPCO modérée à sévère avec phénotype éosinophilique, défini par des concentrations sanguines d'éosinophiles supérieures ou égales à 300 cellules/ μ l. Ces études ont inclus des adultes atteints de BPCO avec des présentations cliniques très variées, y compris des personnes souffrant de bronchite chronique et d'emphysème. Mille-huit-cent-soixante-quatorze (1 874) patients ont été recrutés dans ces études ; ils étaient âgés de 40 à 80 ans pour l'étude BOREAS et de 40 à 85 ans pour l'étude NOTUS.

Pendant la période de traitement de 52 semaines, les patients inclus dans les études BOREAS et NOTUS ont été traités par Dupixent ou par placebo toutes les deux semaines, en plus d'une trithérapie à dose maximale associant un corticoïde inhalé, un bronchodilatateur bêta-2 agoniste de longue durée d'action (LABA) et un bronchodilatateur anticholinergique de longue durée d'action (LAMA). Une bithérapie d'entretien, associant un bronchodilatateur bêta-2 agoniste de longue durée d'action et un bronchodilatateur anticholinergique de longue durée d'action, était autorisée en cas de contre-indication aux corticoïdes inhalés.

Le critère d'évaluation primaire de BOREAS et de NOTUS correspondait au taux annualisé d'exacerbations aiguës modérées à sévères de la BPCO. Les principaux critères d'évaluation secondaires incluaient la variation de la fonction respiratoire par rapport à l'inclusion (évaluée par le volume expiratoire maximal par seconde [VEMS] avant administration d'un bronchodilatateur) aux semaines 12 et 52, les variations du score total au questionnaire du *St. George's Hospital* à la semaine 52, par rapport au score à l'inclusion, comparativement au placebo, ainsi que la sécurité d'emploi.

Les résultats des études [BOREAS](#) et [NOTUS](#) ont fait l'objet de publications distinctes dans *The New England Journal of Medicine*.

À propos du programme de recherche clinique dans la BPCO de Sanofi et Regeneron

Sanofi et Regeneron ont pour ambition de transformer le paradigme de traitement de la BPCO en examinant le rôle joué par les différents types d'inflammation dans la progression de la maladie, grâce à l'étude du Dupixent, premier biomédicament de sa classe pharmacothérapeutique, et de l'agent expérimental itepekimab.

Le Dupixent inhibe la signalisation de l'interleukine-4 (IL-4) et de l'interleukine-13 (IL-13) et le programme se concentre sur une population spécifique de personnes qui présentent des signes d'inflammation de type 2. L'itepekimab est un anticorps monoclonal entièrement humain qui se lie à l'interleukine-33 (IL-33) et l'inhibe ; l'IL-33 déclenche et amplifie l'inflammation étendue caractéristique de la BPCO.

L'itepekimab est en développement clinique et le recrutement de patients dans deux études de phase III est en cours. Aucune autorité réglementaire n'a encore pleinement évalué ses profils d'efficacité et de tolérance.

À propos du Dupixent

Dupixent est un anticorps monoclonal entièrement humain qui inhibe la signalisation de l'interleukine 4 (IL-4) et de l'interleukine 13 (IL-13), sans effet immunosuppresseur. Le programme clinique de phase III consacré à ce médicament, qui a permis de démontrer un bénéfice clinique significatif et d'obtenir une diminution de l'inflammation de type 2, a établi que les interleukines 4 et 13 sont des facteurs clés de l'inflammation de type 2 qui joue un rôle majeur dans de multiples maladies apparentées, souvent présentes simultanément.

Regeneron et Sanofi s'engagent à aider les patients des États-Unis auxquels Dupixent a été prescrit à avoir accès à ce médicament et à obtenir l'aide dont ils peuvent avoir besoin grâce au programme DUPIXENT MyWay®. Pour plus d'informations, veuillez composer le 1-844-DUPIXENT (1-844-387-4936) ou consulter le site www.DUPIXENT.com.

Dupixent est actuellement approuvé dans plus de 60 pays dans une ou plusieurs de ces indications, dont la dermatite atopique, l'asthme, la polypose nasosinusienne, l'œsophagite à éosinophiles, le prurigo nodulaire et l'urticaire chronique spontanée et la BPCO chez certaines catégories de patients de différentes tranches d'âge. Plus d'un million de patients dans le monde sont traités par Dupixent.

Programme de développement du dupilumab

Le dupilumab est développé conjointement par Sanofi et Regeneron dans le cadre d'un accord de collaboration global. À ce jour, il a été étudié chez plus de 10 000 patients dans le cadre de 60 essais cliniques consacrés au traitement de diverses maladies chroniques associées en partie à une inflammation de type 2.

En plus de poursuivre leurs recherches dans les indications déjà approuvées du dupilumab, Sanofi et Regeneron consacrent plusieurs études de phase III à ce médicament et l'étudient pour le traitement de plusieurs maladies associées à une inflammation de type 2 ou à une signature allergique, comme le prurit chronique idiopathique et la pemphigoïde bulleuse. Ces indications potentielles du dupilumab sont à l'étude ; aucun organisme de réglementation n'a encore pleinement évalué ses profils de sécurité et d'efficacité dans ces indications.

À propos de Regeneron

Société de biotechnologie de premier plan, Regeneron (NASDAQ: REGN) invente et commercialise des médicaments qui transforment la vie des personnes atteintes de maladies graves. Fondée et dirigée par des médecins-chercheurs, l'entreprise possède la capacité unique à traduire ses recherches scientifiques en médicaments, ce qui a donné lieu au développement de nombreux médicaments aujourd'hui approuvés, ainsi que de plusieurs produits-candidats, pratiquement tous issus de ses activités de recherche internes. Ses médicaments et son portefeuille de développement sont conçus pour le soulagement de la douleur et pour aider les patients souffrant de maladies oculaires, de maladies allergiques et inflammatoires, de cancer, de maladies cardiovasculaires et métaboliques, de maladies hématologiques et infectieuses et de maladies rares.

Regeneron repousse les limites de la recherche scientifique et accélère le processus de développement des médicaments grâce à des technologies exclusives, comme *VelociSuite*[®], pour la production d'anticorps optimisés entièrement humains et de nouvelles classes d'anticorps bispécifiques. Regeneron redéfinit les contours de la médecine au moyen des données issues du *Regeneron Genetics Center*[®] et de plateformes de médecine génétique de pointe, qui lui permettent d'identifier des cibles innovantes et des approches complémentaires pour le traitement ou la guérison potentielle des maladies.

Pour plus d'informations, voir www.Regeneron.com ou suivre Regeneron sur [LinkedIn](#), [Instagram](#), [Facebook](#) ou [X](#).

À propos de Sanofi

Nous sommes une entreprise mondiale de santé, innovante et animée par une vocation : poursuivre les miracles de la science pour améliorer la vie des gens. A travers le monde, nos équipes s'emploient à transformer la pratique de la médecine pour rendre possible l'impossible. Nous apportons des solutions thérapeutiques qui peuvent changer la vie des patients et des vaccins qui protègent des millions de personnes dans le monde, guidés par l'ambition d'un développement durable et notre responsabilité sociétale.

Sanofi est cotée sur Euronext : SAN et NASDAQ : SNY

Media Relations

Sandrine Guendoul | + 33 6 25 09 14 25 | sandrine.guendoul@sanofi.com

Evan Berland | +1 215 432 0234 | evan.berland@sanofi.com

Nicolas Obrist | + 33 6 77 21 27 55 | nicolas.obrist@sanofi.com

Victor Rouault | + 33 6 70 93 71 40 | victor.rouault@sanofi.com

Timothy Gilbert | + 1 516 521 2929 | timothy.gilbert@sanofi.com

Investor Relations

Thomas Kudsk Larsen | + 44 7545 513 693 | thomas.larsen@sanofi.com

Alizé Kaisserian | + 33 6 47 04 12 11 | alize.kaisserian@sanofi.com

Arnaud Delépine | + 33 6 73 69 36 93 | arnaud.delepine@sanofi.com

Felix Lauscher | + 1 908 612 7239 | felix.lauscher@sanofi.com

Keita Browne | + 1 781 249 1766 | keita.browne@sanofi.com

Nathalie Pham | + 33 7 85 93 30 17 | nathalie.pham@sanofi.com

Tarik Elgoutni | + 1 617 710 3587 | tarik.elgoutni@sanofi.com

Thibaud Châtelet | + 33 6 80 80 89 90 | thibaud.chatelet@sanofi.com

Relations médias Regeneron

Hannah Kwagh | +1 914 847 6314 | hannah.kwagh@regeneron.com

Relations investisseurs Regeneron

Vesna Tomic | + 914 847 5443 | vesna.tomic@regeneron.com

Déclarations prospectives – Sanofi

Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations concernant la mise sur le marché et autre potentiel de ce produit, ou concernant les recettes futures envisagées pour ce produit. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier » ou « espérer », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction de Sanofi estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de Sanofi, qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les actions et contretemps réglementaires inattendus, ou généralement des réglementations étatiques, qui peuvent affecter la disponibilité ou le potentiel commercial de ce produit, le fait que ce produit pourrait ne pas rencontrer un succès commercial, les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, les futures données cliniques et l'analyse des données cliniques existantes relatives à ce produit, y compris postérieures à la mise sur le marché, les problèmes inattendus de sécurité, de qualité ou de production, la concurrence de manière générale, les risques associés à la propriété intellectuelle, à tout litige futur en la matière et à l'issue de ces litiges, l'instabilité des conditions économiques et de marché, l'impact que les pandémies ou toute autre crise mondiale pourraient avoir sur Sanofi, ses clients, fournisseurs et partenaires et leur situation financière, ainsi que sur ses employés et sur l'économie mondiale. Ces risques et incertitudes incluent aussi ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Sanofi auprès de l'AMF et de la SEC, y compris ceux énumérés dans les rubriques « Facteurs de risque » et « Déclarations prospectives » du Document d'enregistrement universel 2023 de Sanofi, qui a été déposé auprès de l'AMF ainsi que dans les rubriques « Risk Factors » et « Cautionary Statement Concerning Forward-Looking Statements » du rapport annuel 2023 sur Form 20-F de Sanofi, qui a été déposé auprès de la SEC. Sanofi ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Toutes les marques mentionnées dans le présent communiqué de presse sont la propriété du groupe Sanofi, à l'exception de VelociSuite et du Regeneron Genetics Center.

Déclarations prospectives et utilisation des médias numériques – Regeneron

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives concernant des risques et des incertitudes liés à des événements futurs et à la performance future de Regeneron Pharmaceuticals, Inc. (« Regeneron » ou la « Société »). Les événements ou résultats réels peuvent différer considérablement de ces informations prospectives. Des termes tels que « anticiper », « s'attendre à », « avoir l'intention », « planifier », « croire », « rechercher », « estimer », des variantes de ces termes et des expressions similaires ont pour but d'identifier ces déclarations prospectives, bien que toutes les déclarations prospectives ne contiennent pas ces termes explicites. Ces déclarations concernent, et ces risques et incertitudes incluent, entre autres, la nature, le calendrier, ainsi que le succès et les applications thérapeutiques possibles des produits mis sur le marché ou commercialisés par Regeneron et (ou) ses collaborateurs ou titulaires de licences (ci-après, les « produits de Regeneron ») et des produits-candidats développés par Regeneron et (ou) ses collaborateurs ou titulaires de licences (ci-après, les « produits-candidats de Regeneron »), le succès des programmes de recherche et cliniques en cours ou prévus, y compris, sans limitation, ceux consacrés à Dupixent® (dupilumab) pour le traitement d'entretien complémentaire de la bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) non contrôlée de l'adulte avec phénotype éosinophilique ; les incertitudes entourant l'utilisation et l'acceptation sur le marché et le succès commercial des produits et produits-candidats de Regeneron (comme l'itepekimab) et l'impact des études (qu'elles soient conduites par Regeneron ou autres et qu'elles soient mandatées ou volontaires) sur ce qui précède ou toute approbation réglementaire potentielle des produits de Regeneron (comme Dupixent) ou produits-candidats de Regeneron (comme l'itepekimab) ; la probabilité, les délais et l'étendue d'une approbation réglementaire possible et du lancement commercial des produits-candidats de Regeneron et des nouvelles indications pour les produits de Regeneron, comme Dupixent pour le traitement de la BPCO au Japon et dans d'autres pays, ainsi que pour le traitement du prurit chronique idiopathique, de la pemphigoïde bulbeuse et d'autres indications potentielles ; la capacité des collaborateurs, titulaires de licences, fournisseurs ou autres tiers parties de Regeneron (le cas échéant) d'effectuer la fabrication, le remplissage, la finition, l'emballage, l'étiquetage, la distribution et d'autres étapes liées aux produits et produits-candidats de Regeneron ; la capacité de Regeneron à fabriquer et à gérer des chaînes d'approvisionnement pour plusieurs produits et produits-candidats ; les problèmes de sécurité résultant de l'administration des produits (comme Dupixent) et produits candidats de Regeneron (comme l'itepekimab) chez des patients, y compris des complications graves ou des effets indésirables liés à l'utilisation des produits et produits-candidats de Regeneron dans le cadre d'essais cliniques ; les décisions des autorités réglementaires et administratives susceptibles de retarder ou de limiter la capacité de Regeneron à continuer de développer ou de commercialiser ses produits et ses produits-candidats ; les obligations réglementaires et la surveillance en cours ayant une incidence sur les produits et produits-candidats de Regeneron, les programmes de recherche et cliniques et les activités commerciales, y compris celles relatives à la vie privée des patients ; la disponibilité et l'étendue du remboursement des produits de Regeneron par les tiers payeurs, HMO, organismes de gestion des soins et régimes publics tels que Medicare et Medicaid ; les décisions en matière de prise en charge et de remboursement par ces tiers payeurs et les nouvelles politiques et procédures qu'ils sont susceptibles d'adopter ; la possibilité que des médicaments ou candidats-médicaments concurrents soient supérieurs aux produits et produits-candidats de Regeneron ou qu'ils présentent un meilleur profil coût-efficacité ; la mesure dans laquelle les résultats des programmes de recherche et développement menés par Regeneron ou ses collaborateurs ou titulaires de licences peuvent être reproduits dans le cadre d'autres études et (ou) déboucher sur la conduite d'essais cliniques, conduire à des applications thérapeutiques ou obtenir l'approbation des organismes réglementaires ; les dépenses imprévues ; les coûts de développement, de production et de vente de produits ; la capacité de Regeneron à respecter ses prévisions ou ses prévisions financières et à modifier les hypothèses sous-jacentes ; la possibilité que tout accord de licence, de collaboration ou de fourniture, y compris les accords de Regeneron avec Sanofi et Bayer (ou leurs sociétés affiliées respectives, le cas échéant) soient annulés ou résiliés ; l'impact de crises de santé publique, d'épidémies ou de pandémies (comme la pandémie de COVID-19) sur les activités de Regeneron ; et les risques liés à la propriété intellectuelle d'autres parties et aux litiges en cours ou futurs, y compris, sans limitation, les litiges en matière de brevets et autres procédures connexes relatifs à EYLEA® (afibercept), solution injectable, tout autre contentieux et toute autre procédure et enquête gouvernementale sur l'entreprise et (ou) ses activités (dont les procédures civiles en cours lancées par le Ministère de la justice et le Bureau du procureur des États-Unis pour le district du Massachusetts, ou auxquelles ces deux entités sont parties), l'issue de toute procédure de ce type et l'impact que ce qui précède peut avoir sur les activités, les perspectives, les résultats d'exploitation et la situation financière de Regeneron. Une description plus complète de ces risques, ainsi que celle d'autres risques importants, figure dans les documents déposés par Regeneron auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, en particulier son Form 10-K pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et sur

son Form 10-Q pour le trimestre clos le 30 juin 2024. Toutes les déclarations prospectives sont fondées sur les convictions et le jugement actuels de la direction et le lecteur est prié de ne pas se fier aux déclarations prospectives formulées par Regeneron. Regeneron n'assume aucune obligation de mise à jour (publique ou autre) des déclarations prospectives, y compris, notamment, des projections ou des prévisions financières, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement. Regeneron utilise son site Web dédié aux relations avec les investisseurs et aux relations avec les médias ainsi que ses réseaux sociaux pour publier des informations importantes sur la Société, y compris des informations qui peuvent être considérées comme importantes pour les investisseurs. Les informations financières et autres concernant Regeneron sont régulièrement publiées et accessibles sur son site Web dédié aux relations avec les investisseurs et aux relations avec les médias (<https://investor.regeneron.com>) et sur sa page LinkedIn (<https://www.linkedin.com/company/regeneron-pharmaceuticals>).